

**Commune de LA TOUCHE**  
**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**30 SEPTEMBRE 2017**

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 20 septembre 2017, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques Garde.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDE, Serge JEAN, Nathalie PASCAL TERRAS, Andrée GOZNIAC, Martine DERRIEU, Vincent DEQUAE, Yannick DEPLANTE

Absents excusés : Valérie FOURRES, Mario SPECOGNA, Jean-Claude BAUDON et Sandrine REY

Secrétaire de séance : Yannick DEPLANTE

## 1. FINANCES

### **LOYER DU LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL « Ancienne cure » DM2017\_272**

Le Maire expose : M. et Mme GIRAULT Gérard ont quitté le logement locatif communal dénommé « ancienne cure » fin janvier 2017, celui-ci est resté vacant quelques mois, pendant les travaux de rénovation et d'isolation réalisés par la commune.

Ce logement est situé 41 chemin du chaix à La Touche, sur la parcelle D n°14, de type F5 avec une cour et cave au rez-de-chaussée.

La parcelle D 13 et le préau communal qui vient d'être restauré ne feront pas partie du bail du logement.

Le conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des présents DECIDE de fixer le montant mensuel du loyer du logement à 650 € hors charges.

Les charges eau/assainissement collectif/électricité/ordures ménagères sont à la charge du locataire.

Un mois de caution sera versé à la prise en possession des lieux.

Le loyer sera revalorisé chaque année si le conseil municipal le décide selon l'indice INSEE construction.

AUTORISE son maire à signer le bail à intervenir.

### **Délibération budgétaire modificative n°4**

**DM2017\_273**

#### **INTEGRATION DES TRAVAUX**

Régularisation de l'imputation budgétaire des travaux réalisés en forêt en 2016

(+)834 € au compte 2117 (bois et forêt)

(-) 834 € au compte 2315 (trx réseaux)

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Non pour Lestage/Dobbs 117,96 €

redevance irrigation 2010

Oui pour Anxionnaz 14,67 €

taxe ordures ménagères janvier et février 2000

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION pour le terrain et la cabane des chasseurs**

Le conseil municipal est d'accord pour renouveler la convention entre la commune et l'ACCA de La Touche pour une durée de 12 ans. M. Didier ESTELLER, garde forestier à l'ONF, va préparer la convention à renouveler en y insérant les OLD (obligations Légales de Débroussaillage).

Un panneau « feu interdit » sera installer sur ce secteur.

## 2. QUESTIONS DIVERSES

- En 2018, le repas républicain se fera le 14 juillet.
- Compagnie de théâtre « La Mirandole » : La première de la future pièce, qui se jouera sur La Touche, est prévue le 18 août ?. Il faut essayer de lui faire obtenir une subvention de l'Agglomération.
- Adressage : Demander à La Poste de faire les modifications ci-après :  
Chemin de Nicoule au lieu d'impasse et un seul I à Chevalier